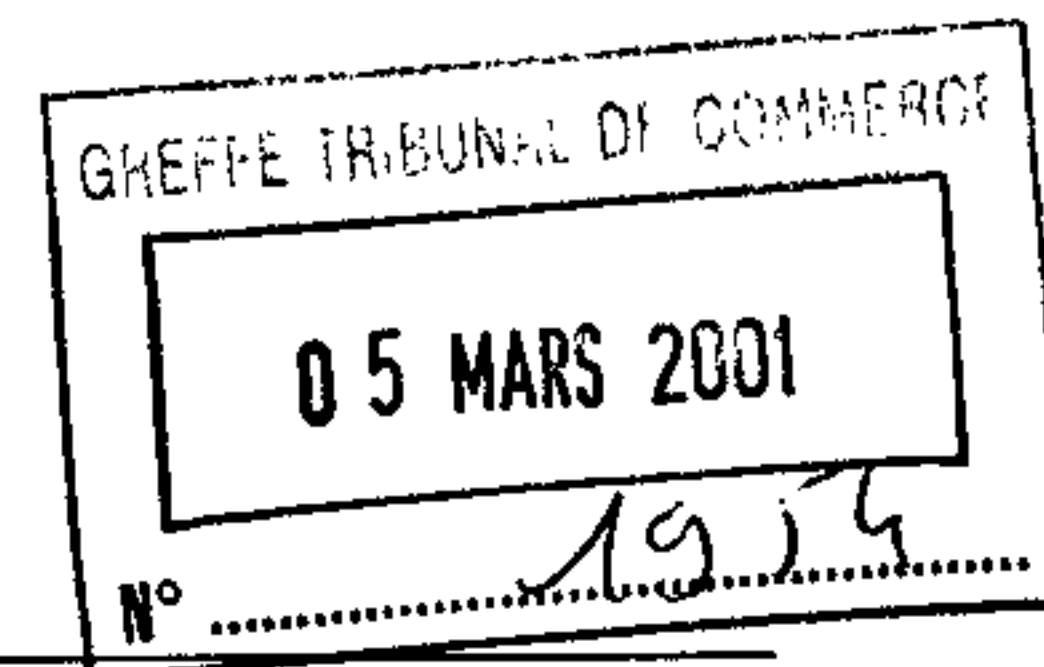


« S.A.R.L. «A I L IMMOBILIER»
Société à Responsabilité Limitée au Capital de 50.000 Francs
Siège Social : 38 rue du Général De Gaulle 95270 LUZARCHES
R.C.S. PONTOISE B 422 869 933



PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE

GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 05 JANVIER 2001

L'an deux mil un

Le 05 janvier

A dix heures,

Les associés de la SARL «A I L IMMOBILIER», se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, au siège social, sur convocation de la gérance,

Sont présents ou représentés :

Monsieur TUIL Alain
Monsieur LOUBAT Frédéric

Les associés présents ou représentés possédant ainsi 500 parts, soit plus de la moitié des parts sociales, l'Assemblée Générale Ordinaire est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'assemblée est présidée par Monsieur TUIL Alain, gérant,
Le Président rappelle que l'assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- 1 Démission du gérant, Monsieur TUIL Alain..
- 2 Quitus a donner au gérant, Monsieur TUIL Alain, pour sa gestion.
- 3 Nomination du nouveau gérant, Monsieur LOUBAT Frédéric.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'assemblée :
- une copie de la lettre recommandée adressée à chaque associé et les récépissés postaux,
- le texte du projet des résolutions qui seront soumises à l'assemblée.
Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Cette lecture terminée, le Président déclare la discussion ouverte.

A large, stylized handwritten signature in black ink, likely belonging to the President, Monsieur TUIL Alain.

A smaller, less stylized handwritten signature in black ink, likely belonging to the Secretary, Monsieur LOUBAT Frédéric.

Diverses observations sont échangées, puis personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

1- L'Assemblée Générale accepte la démission du gérant Monsieur TUIL Alain.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

2 - L'Assemblée Générale donne quitus au gérant Monsieur TUIL Alain pour sa gestion passée.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

3 – L'Assemblée Générale nomme Monsieur LOUBAT Frédéric; nouveau gérant à partir du 05 janvier 2001.

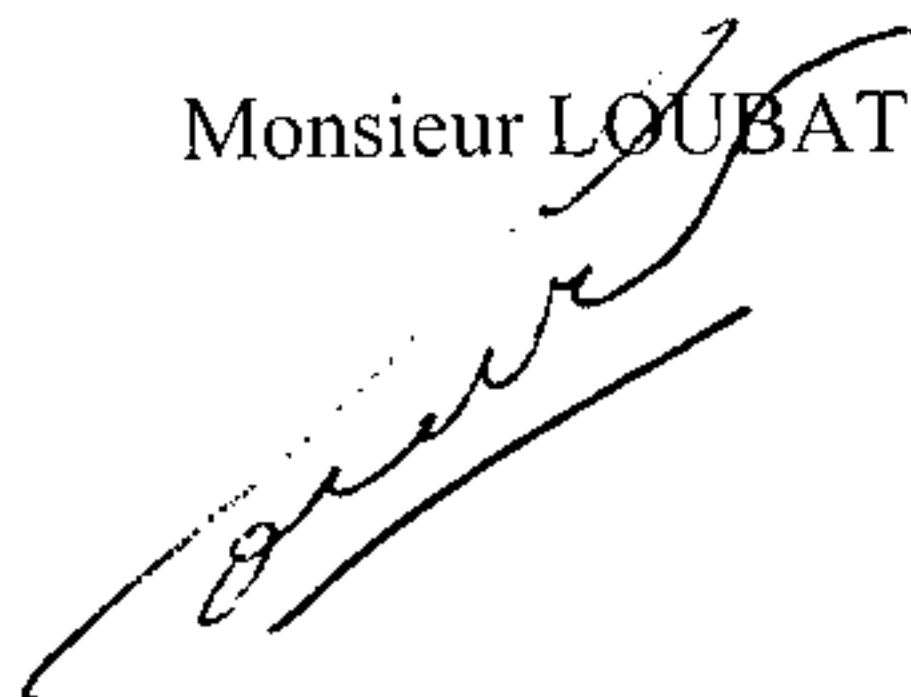
L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs à Monsieur LOUBAT Frédéric pour effectuer toutes les démarches relatives à sa nomination.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le gérant et les associés ou leurs mandataires, pour servir et valoir ce que de droit.

Monsieur LOUBAT Frédéric



Monsieur TUIL Alain

